REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-495 DU 10 DCEMBRE 2012

portant nomination de Conseillers Techniques du Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la Vu République du Bénin ;
- la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Vu résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Vu Gouvernement:
- le décret n° 2008- 111 du 12 mars 2008 portant attributions, Vu organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ; Sur
- Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 octobre 2012. Le

DECRETE:

Article 1er. Sont Conseillers Techniques du Ministre de nommées l'Economie et des Finances, les personnes dont les noms suivent :

Conseiller Technique aux Affaires **Fiscales**

: Monsieur Sèdaminoudé Maxime **Antonin Parfait GUEDOU**

- Conseiller Technique aux Finances : Monsieur Tahirou DISSOU

Conseiller Technique Juridique

: Monsieur Abdoulaye GOUNOU

SALIFOU

<u>Article 2</u>.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2012

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

Jonas GBIAN

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.

6/